

Section 2

Renforcer la région de la capitale manitobaine

Le Comité consultatif sur la planification régionale demande au gouvernement du Manitoba et aux dirigeants des seize municipalités de la région de la capitale d'amorcer un exercice conscient d'aménagement de la région. La présente section du rapport donne les grandes lignes des perspectives qu'une telle collaboration peut créer et décrit les obstacles qui pourraient empêcher la création d'une forte région de la capitale manitobaine.

Le chapitre 5 présente les points de vue du CCPR relativement aux limites appropriées de la région de la capitale manitobaine. Dans le chapitre 6, on propose la création d'un partenariat des municipalités de la région de la capitale manitobaine. Le chapitre 7 établit le bien-fondé d'une action régionale sur le développement économique et propose un forum de la région de la capitale manitobaine. Le chapitre 8 expose les enjeux liés à l'élargissement du partage des services et des recettes fiscales au sein de la région de la capitale manitobaine. Le chapitre 9 explore les arrangements financiers entre la province et les municipalités. Le chapitre 10 donne les grandes lignes d'une méthode proposée pour

améliorer le règlement des différends entre les municipalités de la région de la capitale.

Les recommandations formulées dans ces chapitres sont conçues de façon à accroître la compréhension mutuelle, à réduire la fréquence des différends au sein de la région de la capitale et à promouvoir le régionalisme pratique nécessaire pour garantir un avenir prometteur à la région.

